

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JANVIER 2025

DEL-2025-22

L'An deux mille vingt-cinq, le 30 janvier, à 14 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 23/01/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mmes PARIS, TARAGON, WENDLING.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUCHET, BOUVARD, CATTANEO, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, MATHIAN, OBERLI.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes CHRISTIN, DARDE, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, ROUSSET,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, VIVIAN, SOULAS : du SYANE.

**Membres en exercice : 29**  
**Présents : 18**  
**Représentés par mandat : 0**

---

**Objet : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS ET COMMUNE D'ANNEMASSE - ETUDES DE CARACTERISATION DE LA RESSOURCE GEOTHERMIQUE DE MOYENNE PROFONDEUR - SOLlicitation DE SUBVENTIONS**

**Rapport présenté par M. Gilles FRANCOIS.**

Dans le cadre de ses statuts, le SYANE peut porter, sur l'ensemble du territoire de ses collectivités adhérentes, les actions suivantes :

- Réalisation de toute étude, prospective ou action de sensibilisation sur les énergies renouvelables.
- Assistance, soutien financier et technique à la réalisation d'opérations présentant un intérêt en termes de développement des énergies renouvelables.

Ainsi, le SYANE peut notamment engager toutes études de faisabilité pour la recherche de potentiel d'une ressource géothermique de moyenne profondeur et le développement d'un réseau de chaleur pour la distribuer.

Au vu de la connaissance actuelle du sous-sol sur le genevois français et plus particulièrement sur le territoire d'Annemasse Agglomération et la Communauté de Communes du Genevois, il semblerait que le contexte géologique local soit favorable à l'implantation d'un site de production d'énergie géothermique de moyenne profondeur et de sa distribution via des réseaux de chaleur.

Il est rappelé que la géothermie de moyenne profondeur, ainsi que les réseaux de chaleur qui y sont associés, présentent les intérêts suivants :

- Développement d'une énergie renouvelable.
- Valorisation d'une ressource locale.
- Très faibles émissions de polluants.
- Coût de la chaleur compétitif pour l'utilisateur.

C'est dans ces conditions que le SYANE a décidé, sur sollicitation de la commune d'ANNEMASSE d'une part et de la Communauté de Communes du Genevois d'autre part, de réaliser des études de caractérisation de la ressource géothermique de moyenne profondeur.

Le budget prévisionnel de ces études est fixé à 150.000 € TTC sur chacun de ces deux territoires, soit 300.000 € TTC au total.

Cette démarche pourrait bénéficier de financement public, notamment de l'ADEME, sous la forme de subvention(s).

Il est rappelé que les conventions établies avec la commune d'ANNEMASSE et Annemasse Agglomération d'une part, et la Communauté de Communes du Genevois d'autre part, prévoient une participation de ces collectivités à hauteur de 30 % des montants TTC des études.

Les éventuelles subventions obtenues par le SYANE seront à son bénéfice exclusif, sauf dans le cas où ces subventions dépasseraient 60 % du montant TTC des études.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'aides financières auprès de divers organismes publics, et notamment de l'ADEME, afin de soutenir le dossier présenté,
2. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention et aux éventuels versements de ces subventions.

**M. Christian AEBISCHER ne prend pas part au vote.**  
**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,



Joël BAUD-GRASSET.

**Syane**  
ENERGIES A NUMERIQUE